



Résidence d'artistes
Artisten egoitza

NEKaTOENEa

APPEL A PROJET

- * RÉSIDENCE DE CRÉATION - ART CONTEMPORAIN
- * 4 mois en 2022

La résidence de recherche/création - art contemporain accueille l'artiste dans un logement-atelier de l'ancienne ferme rénovée NEKaTOENEa. Elle est située en plein cœur du Domaine d'Abbadia à Hendaye, site naturel protégé* de la Corniche basque et propriété du Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres. L'environnement de cette résidence offre une diversité de milieux naturels (littoral, prairies, forêt, verger, patrimoine bâti...) et de thèmes d'investigations scientifiques (géologie, faune, flore, environnement...). De par sa situation géographique, au Pays Basque, entre France et Espagne, à la limite entre continent terrestre et espace océanique, la résidence est également influencée par les notions de frontières (interétatiques, linguistiques, géographiques).

Le programme des résidences NEKaTOENEa est développé et géré par le CPIE LITTORAL BASQUE. Association portant le label national de Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement, dont les activités sont encadrées par une équipe de salariés et avec le soutien de membres bénévoles, œuvrant dans les domaines de la science, de la culture et de l'éducation.

La résidence de création reçoit le soutien du Ministère de la culture, DRAC Nouvelle Aquitaine et de la région Nouvelle-Aquitaine.

SPÉCIFICITÉ

Cette résidence est dédiée à la recherche et la création. La démarche proposée par l'artiste, et exposée dans une note d'intention, devra être spécifique au contexte de la résidence.

Compte tenu de la fragilité des sols, l'accès aux falaises du Domaine nécessitent des autorisations spécifiques du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

L'isolement de la résidence et l'éloignement des commerces demandent un véhicule et l'autonomie dans les déplacements.

L'appartement et le lieu de création étant situés au cœur même du site naturel protégé obligent l'artiste à se conformer strictement au règlement du Domaine. (Voitures, vélos, chiens... sont interdits)

La réglementation n'autorise aucune installation pérenne d'œuvres sur site ou d'actions modifiant son aspect.

CONDITIONS

D'une durée de quatre mois, la résidence s'adresse à des artistes professionnels ayant un parcours artistique déjà affirmé et n'ayant pas bénéficié récemment d'une résidence en Nouvelle-Aquitaine. L'artiste doit être en mesure de faire des factures.

PÉRIODE ET DURÉE

La résidence de création se décomposera idéalement en 3 temps :

1. Pré-visite initiale : **UNE SEMAINE entre novembre et mi décembre 2021**. Cette première semaine très en amont permet à l'artiste de faire connaissance avec le territoire, les acteurs culturels, et partenaires afin de mieux appréhender et préparer sa résidence.
2. Séjour en résidence: Quatre mois seront consacrés à la création incluant la conception/montage d'une restitution en fin de résidence. La période exacte sera définie avec l'artiste selon sa disponibilité et le calendrier d'occupation (de préférence TROIS MOIS au printemps : entre février et juin et UN MOIS entre septembre et décembre 2022)
3. Restitution : Une restitution de la résidence sera réfléchi et programmée avec l'artiste et les partenaires de la résidence. Cette restitution n'est pas l'objectif final de la résidence mais considérée comme un outil supplémentaire, un terrain d'expérimentation.

DOTATION

Frais à la charge de la structure :

- Bourse : forfait de 1400 € TTC par mois effectif de présence en résidence pour un total maximal de 5600 € TTC.
- Déplacement : participation aux frais aller/retour (montant maximum remboursable 500 € TTC sur justificatifs).
- Aide à la production : montant maximum sur factures 1200 € TTC.
- Témoignage de la résidence : sous forme d'une édition imprimée, virtuelle ou multimédia, d'un écrit d'auteur... les exemplaires seront à partager entre la structure d'accueil et l'artiste (montant maximum remboursable 2000 € TTC sur factures).

Frais à la charge de l'artiste :

- Les frais liés à la vie courante (nourriture, déplacements et transports durant la résidence....).
- L'artiste devra attester d'une assurance responsabilité civile et locative pour la durée de son séjour.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Mise à disposition de :

- un logement en duplex, dans la maison Nekatoenea située au cœur du Domaine d'Abbadia,
- un espace de création, atelier non équipé de 36m², attenant à l'appartement,
- accès wifi (connexion limitée à 50 Go par mois)
- les frais des flux (eau, électricité, wifi) sont pris en charge par la ville d'Hendaye
- accès à une machine à laver dans la maison Larrextea, centre de ressources.

Aucun matériel informatique n'est mis à disposition.

PARTICIPATION À UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION

L'équipe culturelle du CPIE LITTORAL BASQUE mettra en place des actions de médiation autour de la présence de l'artiste, pour lui permettre de présenter sa démarche, ses recherches artistiques ainsi que son processus de création (réflexion, expérimentation, réalisation).

L'artiste participera à ce programme de sensibilisation à l'art contemporain en faveur de la population locale en participant à :

1. Au maximum deux présentations de son travail en direction des acteurs culturels et du grand public, des deux cotés de la frontière, une en Nouvelle-Aquitaine et une en Euskadi ou en Navarre.
2. Une présentation du processus de création en direction du grand public ; portes ouvertes d'atelier sur une journée, ou un accrochage...
3. Une présentation en fin de résidence sous forme d'accrochage, exposition, conférence, performance, etc.

À la suite des relations établies avec nos partenaires, l'artiste peut être amené à développer d'autres projets ou prestations. Exemples : conférence, encadrement d'un «workshop » avec les écoles d'art, projets d'éducation artistiques et culturelles avec les scolaires.

L'artiste est également invité à faire d'autres propositions pouvant valoriser cette résidence.

SÉLECTION

L'artiste sera sélectionné par un jury constitué de professionnels de l'art et de membres du CPIE LITTORAL BASQUE.

CRITERES

- La qualité du parcours artistique.
- L'exigence et l'originalité de la démarche artistique.
- Les motivations qui animent la candidature de l'artiste.

CALENDRIER DE SÉLECTION

- Date limite de réception des dossiers de candidature : 23 mai 2021 à minuit.
- Pré-sélection : fin juin 2021
- Envoi jury – avant les vacances d'été 2021
- Jury : début octobre 2021

COMMENT POSTULER

- Téléchargez et renseignez le formulaire d'inscription. Envoyez votre note d'intention (2 pages A4 maximum) en intégrant des pistes de projets et les informations administratives du formulaire.
- Enregistrez le document au format PDF en le nommant par votre **NOM_Prénom-candidature**. Attention à la taille de votre fichier et au respect de la consigne !
- **Joindre votre portfolio** qui doit inclure : un texte de votre démarche artistique, votre CV, des images de vos œuvres et des prises de vue d'exposition ou d'accrochage. Limitez le poids et enregistrez le document avec **NOM_Prénom-portfolio**.
- Vous pouvez appuyer votre candidature par un enregistrement vidéo de maximum 3 minutes en expliquant vos motivations envers la résidence. Enregistrez cette vidéo avec votre **NOM_Prénom**. Utiliser des plate-formes de transfert de fichier online, ex. wetransfer mais envoyez impérativement une notification à l'adresse mail : cpielittoralbasque.creation@hendaye.com.

Envoyez à : nekatoenea.residence.creation@gmail.com (boite mail dédiée uniquement à la compilation des dossiers) en indiquant comme « sujet » du mail votre : **NOM_Prénom**.

Attention ! Nous n'accepteront seulement trois fichiers maximum!

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - Résidence de création 2022 – informations à joindre à votre note d'intention

CONTACT	INFORMATIONS PERSONNELLES ET ADMINISTRATIVES
NOM, Prénom :	Date de naissance :
Pseudonyme:	Lieu de naissance :
Adresse complète:	Nationalité :
Téléphone :	Possédez-vous : - le permis B : oui non - un
Mail:	véhicule : oui non
Site web :	Langues parlées :
Activité artistique :	N° SIRET :
	N° de sécurité sociale :
	Code APE :
	N° MDA ou AGESEA :